

REUNION DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE
D'INFORMATIQUE DU FINISTERE

*Centre de Gestion du Finistère à Quimper
Jeudi 27 août 2020*

2020/11

Le Comité Syndical, convoqué le lundi 10 août. 2020 par Monsieur Jean René LE GUEN, Président, s'est réuni le jeudi 27 août 2020 à 18h 30 au Centre de Gestion à Quimper.

Nombre de membres en exercices : 92

Etalent présents : Argol, Arzano, Bodilis, Botmeur, Brasparts, Cast, Combrit-Sainte-Marine, Gouézec, Guengat, Guimaëc, Guimiliau, Henvic, Ile-Tudy, Kernouës, La-Forest-Landerneau, Lampaul-Guimiliau, Landrévarzec, Landunvez, Lannéanou, Lanneuffret, Lanvéoc, Le-Cloître-Saint-Thégonnec, Le Folgoët, Lennon, Loc-Eguiner, Locmélar, Logonna-Daoulas, Mellac, Mespaul, Névez, Pencran, Pleyber-Christ, Plogastel-Saint-Germain, Plomeur, Plomodiern, Plouédern, Plouégat-Guérand, Plouégat-Moysan, Plougar, Plouider, Plouvorn, Pluguffan, Pouldergat, Pouldreuzic, Saint-Derrien, Saint-Divy, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Sauveur, Saint-Servais, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Saint-Thonan, Saint-Thurien, Saint-Urbain, Sizun, Tourn, Trémaouézan, Trézilidé

Pouvoirs :

Absents excusés : Baye, Dirinon, Garlan, La-Martyre, Lannédern, Ploudiry, Plouezoch, Plounéour-Ménez, Taulé, Tréflaouéan,

Absents : Berrien, Bolazec, Botsorhel, Cléden-Poher, Goulven, Gourlizon, Ile-d'Ouessant, Kerlaz, Landévennec, Landudec, Le Drennec, Le-Juch, Le Trévoux, Locquénolé, Locquirec, Plonévez-Porzay, Plougourvest, Plouneventer, Querrien, Saint-Eloy, Sibiril, Tréflévénez, Tréflez, Tréglonou, Tréméven.

Délibération 2020/11

Objet : Installation du Comité du Syndicat, élection du Président et des Vice-Présidents

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-René LE GUEN, Président sortant, qui déclare installés les délégués des collectivités adhérentes dans leurs fonctions de membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) et dans le respect du quorum (57 présents), le comité peut se tenir.

ELECTION DU PRESIDENT

M. Olivier MICHAL, doyen des membres du comité, a pris ensuite la présidence et a invité les membres à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Odette CASTEL, déléguée de la commune de Le Folgoët fait acte de candidature.

Madame Odette CASTEL étant la seule candidate, les délégués choisissent de voter à main levée.

Madame Odette CASTEL, après un vote à l'unanimité, est proclamée Présidente et a immédiatement été installée. Elle prend la présidence du Comité syndical en cours.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Les membres du Comité décident, à la majorité et une abstention, que le nombre de vice-présidents est de 7 et qu'ils composent, avec le Président, le Bureau.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Il est procédé ensuite à l'élection des Vice-Présidents suivant une répartition géographique de 4 représentants pour le Nord Finistère et 3 pour le Sud Finistère :

1^{er} Vice-Président :

Sont candidats :

Monsieur Yvan BRISHOUAL délégué de la commune de Saint Urbain

Monsieur Wahid-Gabriel FARHAT délégué de la commune de Trémaouézan

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 57

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 54

M. BRISHOUAL : 45 voix

M. FARHAT : 9 voix

Monsieur Yvan BRISHOUAL, ayant obtenu la majorité, est proclamée Vice-Président et sera installé le 1^{er} septembre 2020.

2ème Vice-Président :

Est candidate : Madame Isabelle BOULIC déléguée de la commune de Kernouës

Madame Isabelle BOULIC étant la seule candidate, les délégués choisissent de voter à main levée.

Nombre de votants : 57

Abstention : 0 :

Vote pour : 57

Vote contre : 0 :

Madame Isabelle BOULIC est proclamée, à l'unanimité, Vice-Présidente et sera installée le 1^{er} septembre 2020.

3ème Vice-Président :

Sont candidats :

Madame Françoise RAOULT, déléguée de la commune de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner

Monsieur Sébastien LE BOURNOT, délégué de la commune de Lampaul-Guimiliau

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 57

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 53

Mme RAOULT : 21 voix

M. LE BOURNOT : 32 voix

M. LE BOURNOT ayant obtenu la majorité est proclamé Vice-Président et sera installé le 1^{er} septembre 2020.

4ème Vice-Président :

Sont candidats :

M. Jean-Pierre LE BOURDON, délégué de la commune de Pencran

Mme Sylvie MARCHALAND, déléguée de la commune de Saint-Thonan

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 57

Bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages exprimés : 51

M. LE BOURDON : 20 voix

Mme MARCHALAND : 31 voix

Mme MARCHALAND ayant obtenu la majorité est proclamée Vice-Présidente et sera installée le 1^{er} septembre 2020.

5ème Vice-Président :

Est candidate : Madame Jocelyne TURBIEZ, déléguée de la commune d'Argol

Madame Jocelyne TURBIEZ étant la seule candidate, les délégués choisissent de voter à main levée.

Nombre de votants : 57

Abstention : 1 :

Vote pour : 56

Vote contre : 0 :

Madame Jocelyne TURBIEZ est proclamée Vice-Présidente et sera installée le 1^{er} septembre 2020.

6ème Vice-Président :

Est candidate : Madame Stéphanie GUEGUEN, déléguée de la commune de l'Île-Tudy

La candidature de Madame Julie MANNEVEAU, déléguée suppléante de la commune de Pouldergat n'a pas été retenue, étant suppléante.

Madame Stéphanie GUEGUEN étant la seule candidate, les délégués choisissent de voter à main levée.

Nombre de votants : 57

Abstention : 12 :

Vote pour : 44

Vote contre : 1 :

Madame Stéphanie GUEGUEN est proclamée Vice-Présidente et sera installée le 1^{er} septembre 2020.

7ème Vice-Président :

Est candidat : M. Gilles FERREC, délégué de la commune de Plomodiern

Monsieur Gilles FERREC étant le seul candidat, les délégués choisissent de voter à main levée.

Nombre de votants : 57

Abstention : 18 :

Vote pour : 38

Vote contre : 1 :

Monsieur Gilles FERREC est proclamé Vice-Président et sera installé le 1^{er} septembre 2020.

La Présidente

Odette CASTEL



A handwritten signature in black ink that reads "Castel".

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le

04 SEP. 2020